

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 469

4 mars 2009

SOMMAIRE

Advent Mach S.à.r.l.	22502	Ieka Beheer B.V.	22504
Ashfield S.à r.l.	22509	Immobilière Ehlinger S.A.	22498
B.E.D. S.A.	22497	Indian Investment Company	22500
B.E.D. S.A.	22499	Indian Investment Company	22499
Betsafe S.A.	22495	Investex S.A.	22506
Bockfelsen Holding S.A.	22509	Investment SO.TE.CO. International S.A.	22506
CC Immo Sàrl	22507	IP Network International S.A.	22508
C&D - Associés S.à r.l.	22484	Ischaus S.à r.l.	22500
Clè, S.à.r.l.	22498	Ius et Libertas Holding S.A.	22512
Compagnie W.W.T S.A.	22498	Kashyk S.A.	22475
Comtrade Sàrl	22507	KBD S.A.	22471
Conseils Participations Finance S.A.	22499	Kepofumo Beheer B.V.	22505
Cup-Trophées-Lux S.A.	22504	KPC Computer S.A.	22498
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	22500	Lapo S.A.	22471
DIT Luxembourg 2 S.à r.l.	22500	Le Ninfee S.A.	22471
E.I. (Européenne d'Investissement) S.A.	22499	Liberty Land Holding S.A.	22475
Electricité Peiffer S.à r.l.	22495	Librairie Clair Chêne Sàrl	22507
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	22512	Limina S.A.	22466
Esplanade de la Moselle S.A.	22508	Luninvest International S.A.	22466
ETB Mortgage Finance 1 S.A.	22502	Luxhelios S.A.	22466
Etcetera International S.A.	22512	Maison de Luxembourg S.A.	22505
Euro Asiabiotech	22498	Manor Care Luxco S.à r.l.	22476
Extrême Junior Sàrl	22484	McPherson Madden & Cie	22483
Fincompas S.A.	22495	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	22510
Fransad Gestion S.A.	22472	PC Support	22509
Gaminghouse S.A.	22483	Premium Select Lux S.A.	22497
Gebrint S.A.	22482	Premium Select Lux S.A.	22497
Goldbet International S.A.	22507	RCB Holding S.à.r.l.	22502
Grosvenor International S.A.	22501	Sasste S.A.	22466
Gurmit S.A.	22482	Sharonlux Holding S.A.	22506
Herzig International	22505	Sobelnat Participations S.C.A.	22483
Hifi Tech Holding S.A.	22508	Sopafi-Lux Holding S.A.	22500
Hoka s.à r.l.	22505	WP Roaming I S.à r.l.	22508
Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l.	22504	WRM Auto-Center	22487
		Z-Holdings S.A.	22487

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIMINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022357/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022358/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Luxhelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXHELIOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022359/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Sasste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.572.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Snowflake S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

Inscrite au registre de commerce section B N° 136.477,

Représentée par Monsieur Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "SASSTE S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euro), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310 (trois cent dix euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000.- (un million euro), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 10 (dix euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par

leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 14:00 (quatorze heures). Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Cession des actifs

Art. 16. Toute cession des actifs détenus par la Société sera soumise à une décision collective des actionnaires. Cette décision sera prise à la majorité absolue des voix, représentant plus de 50 % du capital social.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Snowflake S.à r.l., prédésignée, cent actions:	100
Total: cent actions:	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600.- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2.- Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 3.- Monsieur Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée par soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Troisième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

Eurofid S.à r.l., une société ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3561. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022462/211/225.

(090023837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

KBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.376.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022345/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Lapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.535.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAPO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022352/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Le Ninfée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.052.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE NINFEE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022354/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Kanoba S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.532,

- Long Wave S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.144,

- Monsieur Jacques Fournier, administrateur de société, demeurant au 10, rue Charles-Bonnet, 1206 Genève, Suisse, né le 22 mars 1928 à Annecy, France,

ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé établies respectivement les 15 janvier 2009, 15 janvier 2009 et 18 janvier 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Préliminaire: Définitions

"AGA", désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

"Statuts", désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

"Conseil", désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

"Société", désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de Fransad Gestion S.A.

"AGE", désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

"Loi", désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de "Fransad Gestion S.A." régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société pourra exercer toute activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euro (€ 35.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions sont et resteront nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Le registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme renouvelable qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Le Conseil choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Art. 8. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 10 des Statuts.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, administrateur ou non, associé ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. Sous réserve que les comptes sociaux de la Société ne soient déjà révisés par un réviseur d'entreprises, la Société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V. Assemblée générale annuelle

Art. 13. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le 30 juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable précédent.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première AGA se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire toutes les trente-cinq mille (35.000) actions, représentant ensemble l'intégralité du capital social, comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions souscrites	Capital souscrit et libéré
Kanoba S.A., susnommée	21.000	€ 21.000,-
Long Wave S.A., susnommée	10.500	€ 10.500,-
Monsieur Jacques Fournier, susnommé	3.500	€ 3.500,-
TOTAL	35.000	€ 35.000,-

Toutes les actions ont été libérées intégralement par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euro (€ 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi sont vérifiées.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à deux mille Euro (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en AGE.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Filippo Setton, administrateur de société, demeurant au 89B, route de Florissant, 1206 Genève, Suisse, né le 16 février 1948 au Caire, Egypte;

2) Monsieur Renato Picciotto, administrateur de société, demeurant au 4, rue Firmin-Massot, 1206 Genève, Suisse, né le 16 novembre 1943 au Caire, Egypte;

3) Compagnie de Banque Privée, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.963.

3. Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises:

KPMG Audit, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

4. Le mandat des administrateurs et réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA qui se tiendra en 2015.

6. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant susnommé a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3557. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 FEV 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022463/211/171.

(090023819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Liberty Land Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTY LAND HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022355/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Kashyk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASHYK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022344/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Manor Care Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.580.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MC Turbo Cayman, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Manor Care Luxco S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by MC Turbo Cayman, L.P., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Ms. Marlène Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MC Turbo Cayman, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Manor Care Luxco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social

pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

MC Turbo Cayman, L.P., susvisée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Sam Block III, Vice President, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51213. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009022383/242/340.

(090024016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Gebrit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.780.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEBRINT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022395/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Gurmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.2.09.

GURMIT S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009022427/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01790. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Gaminghouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.007.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Director

Référence de publication: 2009022429/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02864. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

Société constituée le 1^{er} avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 413 du 19 avril 2004.

Les statuts ont été modifiés le 26 juin 2008 par Me Henri Hellinckx (Mem C n° 1969 du 12.08.2008).

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 19 décembre 2008 que:

Le mandat de chacun des trois commissaires composant le conseil de surveillance, à savoir Monsieur Jean Wagener, Madame Paule Kettenmeyer et la société Grasweijde B.V. est reconduit pour une période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait

Jean Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2009022509/279/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

McPherson Madden & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour De Waulf & Hanssen Capital Management L.L.C

Liquidateur

Ian Rawson-Mackenzie

Référence de publication: 2009022434/9924/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03596. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Extrême Junior Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.120.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022436/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08175. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

C&D - Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.599.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Séverine DELCOURT, expert-comptable, née à Tournai (Belgique), le 1^{er} juillet 1971, demeurant à B-6700 Waltzing, 26, rue du Lycia,

ici représentée aux fins des présents par Monsieur Pascal COLLET, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 janvier 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2) Monsieur Pascal COLLET, account manager, né à Libramont (Belgique), le 16 juin 1971, demeurant à B-6700 Waltzing, 26, rue du Lycia.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties constituent entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Forme juridique - Dénomination - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "C&D - Associés S.à r.l.".

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert-comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Grand-Duché de Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les dispositions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital - Parts sociales - Souscription - Cession

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Tout projet de transfert de parts sociales de la société par un ou plusieurs associés est soumis à agrément préalable dans les conditions suivantes.

Tout projet de transfert des titres de la société devra être notifié par écrit avec accusé de réception au gérant en indiquant l'identité du (des) candidat(s) cessionnaire(s), le nombre de parts sociales que le(s) cédant(s) se propose(nt) de céder et les conditions de la cession envisagée.

La décision d'agrément ou non est prise par assemblée générale extraordinaire des associés dûment convoquée par le gérant (conseil de gérance) et ce dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi du 10 août 1915.

La décision de l'assemblée générale des associés devra être notifiée au(x) cédant(s) dans le mois de la notification initiale. Un refus ne doit pas être motivé et n'est susceptible d'aucun recours.

A défaut de décision notifiée au(x) cédant(s) dans le délai prévu ci-avant, l'agrément à la cession est réputé acquis.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée des associés qui fixent les pouvoirs.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Décisions collectives d'associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générales

Art. 20. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Séverine DELCOURT, prénommée, trois cent quatre-vingts parts sociales	380
2) Monsieur Pascal COLLET, prénommé, cent vingt parts sociales	120
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
2. L'assemblée désigne Madame Séverine DELCOURT, préqualifiée, comme gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
3. L'assemblée désigne Monsieur Pascal COLLET, préqualifié, comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 4.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2009. Relation: CAP/2009/270. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009022386/236/135.

(090024273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

WRM Auto-Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, route de Haller.

R.C.S. Luxembourg B 109.268.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022437/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Z-Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 144.562.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"CAPINVEST Ltd", having its registered office at suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, represented by Mr Manuel HACK, maître en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 20 January 2009.

The prenamed proxy, after having been signed by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a limited company is herewith formed under the name of "Z-HOLDINGS S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and

patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) divided into three thousand and one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The authorised capital of the company is fixed at three hundred ten thousand euro (EUR 310.000.-) divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 22 January 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The general meeting of shareholders will appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May at 10.00. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-in
1) "CAPINVEST Ltd", previously named,	3.100	31.000.- EUR
Total:	3.100	31.000.- EUR

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following person have been elected as Class A director, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 31 December 2009:

- Mrs Vera Glanzmann, residing in 38 Gerhart-Hauptmann Str., Tönisvorst, Germany.

The following persons have been elected as Class B directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 31 December 2009:

- Mr Richard Hawel residing in 28 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mr Christopher Juste, residing in 28 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as a 31 December 2009:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Third resolution

The company's registered office is located at 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

"CAPINVEST Ltd", ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, représentée par Monsieur Manuel HACK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 20 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Z-HOLDINGS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000.-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 22 janvier 2014 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs dont UN administrateur A obligatoirement et UN administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
1) "CAPINVEST Ltd", prénommée	3.100	31.000.- EUR
Total:	3.100	31.000.- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois dont un administrateur A et deux administrateurs B.

Est appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Madame Vera Glanzmann, demeurant professionnellement au 38 Gerhart-Hauptmann Str., Tönisvorst, Allemagne,

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Richard Hawel, demeurant professionnellement au 28 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg,

- Monsieur Christopher Juste, demeurant professionnellement au 28 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/948. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 FEV 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009022460/239/420.

(090023683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Electricité Peiffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 2, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 35.992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022438/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02995. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

Au terme du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCOMPAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022390/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Betsafe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.390.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of acting as a special proxy of Safepay Ltd, a company incorporated in the Isle of Man, having its registered office at Finch House, 24 Finch Road, Douglas, IM1 2PS Isle of Man.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Betsafe S.A.", having its head office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 112.390, has been incorporated by deed enacted on the 17th of October 2005, published in the Mémorial C number 463 of the 3 mars 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Betsafe S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by seven thousand seven hundred and fifty (7,750) shares of a par value of thirty four Euros (EUR 4) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Betsafe S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Safepay Ltd, société constituée sue l'île de Man, ayant son siège social au Finch House, 24 Finch Road, Douglas, IMI 2PS Ile de Man.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Betsafe S.A.", ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.390, a été constituée suivant acte reçu le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 463 du 3 mars 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Betsafe S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par sept mille sept cent cinquante Euros (7.750) actions avec une valeur nominative de quatre Euros (EUR 4) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Betsafe S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46890. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022478/211/81.

(090023800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Les comptes annuels au 31-12-2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2009.

FRANK BUERSING / Fabrice LAMOCK.

Référence de publication: 2009022485/1645/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03356. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Les comptes annuels au 31-12-2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2009.

FRANK BUERSING / Fabrice LAMOCK.

Référence de publication: 2009022487/1645/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03358. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

B.E.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 106.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour B.E.D. S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022489/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05767. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Immobilière Ehlinger S.A., Société Anonyme,
(anc. Compagnie W.W.T S.A.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 72.893.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022477/762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09632. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Clè, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour CLE S.à.r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022491/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05745. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Euro Asiabiotech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO ASIABIOTECH

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022492/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05756. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

KPC Computer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 89.254.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022480/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09625. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022482/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09621. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

E.I. (Européenne d'Investissement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 64.314.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022483/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09616. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

B.E.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 106.330.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour B.E.D. S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022490/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05765. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2008, les actionnaires de la SICAV Indian Investment Company, ont renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. comme Commissaire aux comptes jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009022531/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.502.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022499/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01183. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

DIT Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.489.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022500/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01184. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Sopafi-Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 81.810.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022484/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09612. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Ischaut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.848.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, en février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022479/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09628. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Indian Investment Company' ont pris les résolutions suivantes:

- noté la démissions de Monsieur Simon Airey, de ses fonctions d'administrateur de 'Indian Investment Company' avec effet au 11 mars 2008 et celle de Monsieur Roberto Seiler, de ses fonctions d'administrateur de 'Indian Investment Company' avec effet au 25 novembre 2008;

- approuvé la co-optation de Monsieur John Karachalios, ayant son adresse professionnelle au 43 Katsibiri Street, Athens 15561, Greece, au poste d'administrateur de 'Indian Investment Company' avec effet au 25 novembre 2008;

- renouvelé le mandat des administrateurs de 'Indian Investment Company'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

* Scott Stevens

* Jacques Elvinger

* Antonio Thomas

* Laurence Llweullyn

* Allegra van Hövell

* John Karachalios

- renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009022530/801/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

EXTRAIT

M. Benoit Prat-Stanford a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 11 décembre 2008.

M. William Lo, né le 27 février 1961 à Hong Kong (Hong Kong) et ayant son adresse à Scenic Heights Block 2, 58 Conduit Road, Hong Kong (Hong Kong), a été nommé en son remplacement avec effet au 11 décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Nick Scarles,

- M. Herman Moors,

- M. Graham Wilson,

- M. Jean Bodoni,

- M. Jeremy Moore,

- M. William Lo, et

- Mme Rekha Patel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2009.

Pour Grosvenor International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022522/260/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

ETB Mortgage Finance 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.693.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2009:

- Est nommé réviseur d'entreprises Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de réviseur d'entreprises Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009022538/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 janvier 2009 que l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Martin Lippert de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 janvier 2009 et a nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société à partir du 5 janvier 2009 et ce jusqu'à la prochaine décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- Monsieur Guy Dubois, gérant, né le 27 novembre 1954 à Sousse (Tunisie), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg,

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- M. Morten Brogger,
- M. Guy Dubois, et
- M. Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009022535/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

RCB Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.001.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the sixteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Greengo SA, a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "RCB Holding Sàrl", having its head office at L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 137001, has been incorporated by deed enacted on the 28th February 2008 published in the Mémorial C number 873 of 9th April 2008 that their Articles of Incorporation never have been amended;

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée amounts currently to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "RCB Holding Sàrl".

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator as liquidator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fiona Finnegan, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Greengo SA, incorporée sous la législation du Luxembourg, avec le siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "RCB Holding Sàrl", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137001, a été constituée suivant acte reçu le 28 février 2008, publié au Mémorial C numéro 873 du 6 avril 2008 et que ses statuts n'ont jamais été modifiés:

II.- Que le capital social de la société anonyme "RCB Holding Sàrl", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) divisés en cent vingt-cinq (125) parts avec une valeur nominative de cent euros (EUR 100) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "RCB Holding Sàrl".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51337. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022474/211/83.

(090023726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 57.778.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022559/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00748. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Ieka Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.459.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009022551/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01508. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Cup-Trophées-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 59, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.417.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022552/525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00493. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Maison de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022562/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02134. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Hoka s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4482 Belvaux, 33, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 41.192.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022568/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02170. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Herzig International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3878 Schifflange, 32, Gringe Wee (Chemin Vert).

R.C.S. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022570/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02168. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Kepofumo Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.458.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009022550/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01506. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Investment SO.TE.CO. International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022385/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharonlux Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022342/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Investex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.852.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTEX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022384/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Comtrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 14, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022446/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02984. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Librairie Clair Chêne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022447/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02986. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

CC Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.268.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022573/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02165. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Goldbet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDBET INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009022576/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02862. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Esplanade de la Moselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 135.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009022561/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02130. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 114.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022473/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08206. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Hifi Tech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.359.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Fiduciaire Joseph ...

Expert-Comptable Réviseur d'entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009022560/601/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01420. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.513.800,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 108.604.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 janvier 2009 que l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Martin Lippert de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 janvier 2009 et a nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société à partir du 5 janvier 2009 et ce jusqu'à la prochaine décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- Monsieur Guy Dubois, gérant, né le 27 novembre 1954 à Sousse (Tunisie), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg,

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- M. Morten Brogger,
- M. Guy Dubois, et
- M. Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009022537/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

PC Support, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 37A, rue de Hunsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.671.

Le Bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.01.09.

Signature.

Référence de publication: 2009022475/9922/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03497. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Bockfelsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.303.

Mention rectificative du dépôt du 18 novembre 2008 (No 080169266)

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30.06.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCKFELSEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009022578/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02872. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Ashfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.794.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009022548/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02314. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Public Partnerships GP Limited, a company registered in England (registered number 5938778) having its registered office at Level 15, 5 Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom, in its capacity as general partner of Babcock & Brown Public Partnerships LP (hereinafter referred to as "Babcock & Brown Public Partnerships"),

representing nine hundred and seventy five (975) ordinary shares in the Company; and

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109.507, and having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (hereinafter referred to as "Babcock & Brown"),

representing one hundred and fifty (150) ordinary shares in the Company; and

Feronia GmbH, a public limited company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Hamburg under number HRB 90 546, and having its registered office at 50 Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hamburg, Germany (hereinafter referred to as "Feronia"),

representing three hundred and seventy five (375) ordinary shares in the Company;

all, being the shareholders of the Company, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal on 23rd, 27th and 26th January 2009.

Said proxies after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (the "Company"),

incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on September 6th, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2463 of October 30th, 2007

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 132.127.

The Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and in consequence to amend article 3 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Babcock & Brown Public Partnerships GP Limited, une société de droit d'Angleterre, ayant son siège social à Level 15, 5 Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, immatriculée au Companies House sous le numéro 5938778, dans sa capacité comme associé général de Babcock & Brown Public Partnerships LP (ci-après "Babcock & Brown Public Partnerships"), propriétaire de neuf cent soixante-quinze (975) parts sociales de la Société

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507, (ci-après "Babcock & Brown"), propriétaire de cent cinquante (150) parts sociales de la Société; et

Feronia GmbH, une société de droit d'Allemagne, ayant son siège social à 50 Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hamburg, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce en Hamburg sous le numéro HRB 90 546, (ci-après "Feronia"),

propriétaire de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de la Société;

tous trois ensembles les associés, ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé le 23, 27 et 26 janvier 2009, lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associées, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les comparantes, représentées comme ci-avant, étant les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 6 septembre 2007 publié au Mémorial C numéro 2463 du 30 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.127.

Lesquelles associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associées décident de transférer le siège social vers 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et de modifier en conséquence le première paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3210. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009022703/206/109.

(090024298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Ius et Libertas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 53.891.

Le Bilan au 31. Dezember 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009022705/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03265. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022676/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02820. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Etcetera International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.838.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022618/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02876. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.
